

Affaire suivie par :
Xavier LESCARRET
Service Urbanisme
Urbanisme@mimizan.com
Tel : 05.58.09.44.45

Le Maire à
Syndicat Mixte du Scot du Born
Madame Virginie PELTIER
136, rue Jules FERRY
BP 64
40161 PARENTIS en BORN CEDEX

Objet : **Avis sur SCOT arrêté.**

Madame la présidente,

Suite à nos divers échanges sur l'erreur de légende sur la zone du Parc d'Hiver, j'ai l'honneur de vous faire part de la correction qui me semble la plus appropriée en rapport avec notre Plan Local d'Urbanisme opposable depuis le 29 janvier 2019.

Cette zone est classée 1 AUp au plan de zonage. Dans le rapport de présentation de notre PLU il est fait référence à une étude d'impact dans le cadre de l'évaluation environnementale de ce secteur. Les enjeux écologiques identifiés ont bien été pris en compte dans l'OAP. Le périmètre concerné par la zone Natura 2000 et la Chênaie du bord du courant ne sont pas dans l'emprise constructible et sont sous une trame d'espace boisé classé.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et les autres Personnes Publiques Associées n'ont pas fait de remarque sur cette OAP lors de la consultation.

Je souhaiterais que l'identification "Arrière dune boisée" soit remplacée par la trame de hachures bleus "Milieu naturel ordinaire" permettant ainsi de marquer une différenciation avec les hachures rouges déjà présentes sur la partie faisant l'objet d'enjeux écologique forts. Il serait également préférable de reclasser le second méandre supportant l'aire de pique-nique en arrière dune boisée.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Christian PLANTIER

